

La santé de la population du Pays de Retz vous tient à cœur,

Soutenez



Acteur de l'économie sociale et solidaire, **Soins Santé** est une association à but non lucratif au service de la santé des habitants du territoire depuis 42 ans.

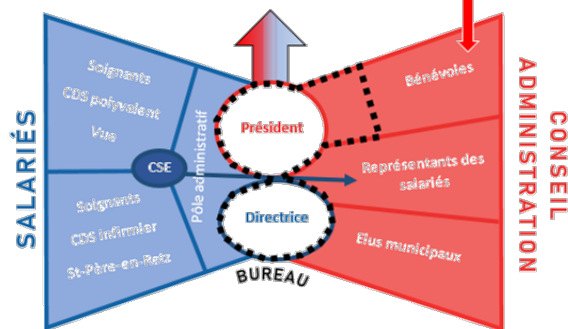


La gouvernance de **Soins Santé**, participative et transparente, associe dans son Conseil d'Administration

- ✚ des bénévoles,
- ✚ 2 représentantes des salariées
- ✚ 2 élus municipaux de chaque commune desservie,
- ✚ des membres désignés par les partenaires médico-sociaux associatifs locaux.

La santé et l'intérêt du patient
sont au centre de ses préoccupations.

USAGERS, PATIENTS ET
FAMILLE



Le bureau, composé exclusivement de bénévoles, décide des grandes orientations stratégiques des Centre de Santé en relation étroite avec la directrice. Il est informé de l'état des finances, de l'évolution des ressources humaines et de l'activité de l'équipe soignante et administrative.

Soins Santé répond aux besoins en santé de la population dans un territoire rural

- qui accueille des catégories de la population dont les besoins en soins de santé sont plus importants (familles avec enfants, retraités),
- où plusieurs professionnels de santé libéraux ont déjà ou sont sur le point de cesser leur activité sans avoir de successeur.

Des besoins identifiés d'actions de prévention.

Les études épidémiologiques menées par l'ORS dans le Pays de Retz témoignent d'une relative surmortalité prématurée des personnes de 19-24 ans et 50-75 ans¹. Des actions d'informations à la santé et de prévention seraient de nature à diminuer ce sur-risque.

L'offre de soins de **Soins Santé** est adaptée aux besoins de la population locale et n'exclut personne ni aucune demande soins.

Elle assure une prise en charge pluri professionnelle des patients au travers

- de consultations médicales du lundi au samedi midi,
- d'une participation des médecins aux gardes de début de nuit et du week-end,
- d'une permanence des soins infirmiers 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,
- de la pratique généralisée du tiers payants,
- d'une coordination entre professionnels de santé,
- de la réalisation d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique individuelles et collectives.

1 – « Diagnostic santé 2019 du Pays de Retz » établi par l'ORS et l'ARS des Pays de la Loire.

Le modèle économique des Centres de Santé, calqué sur celui du secteur libéral, n'est pas adapté aux contraintes du monde salarié.

- Les ressources de *SoinSanté* reposent très majoritairement sur les recettes de l'activité de soins,
- Les actions de prévention et la coordination des soins ne sont financées que de façon ponctuelle,
- Les contraintes réglementaires et salariales des professionnels diffèrent d'un secteur à l'autre, au détriment du secteur salarié,
- La désorganisation de l'activité et les surcoûts générés par la crise Covid n'ont pas été compensés à la hauteur de ce qu'ont pu obtenir les établissements de santé publics et privés.
Et pourtant les équipes soignantes se sont mobilisées, et le sont encore, pour accompagner les familles en souffrance tant physique que psychique du fait de la Covid.

Que vous soyez

- ✚ **particulier**, bénéficiaire ou proche de personnes ayant bénéficié des soins de nos infirmières ou médecins, ou simplement soucieux d'une couverture adaptée de la population locale en services de soins de proximité,
- ✚ **responsable d'une entreprise locale** voyant un intérêt à vivre dans un bassin d'emploi attractif avec des services de proximité contribuant au bien-être de vos employés vivant sur le territoire,

vous allez vous sentir concernés par le combat quotidien que mènent les professionnels de *SoinSanté* et son Conseil d'Administration pour maintenir l'équilibre financier de l'association et préserver la qualité des soins prodigués par les infirmières et les médecins.

SoinSanté est **reconnu d'intérêt général** par l'administration fiscale.

A ce titre, **vous bénéficierez d'une réduction d'impôt égale**

- à **66 % du total de vos versements** dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer si vous agissez en tant que particulier,
- à **60 % de vos versements** jusqu'à 2 M€ si vous agissez en tant que chef.fe d'entreprise.

A réception de votre don, *SoinSanté* qui y est habilité, vous délivrera **un reçu fiscal** attestant de votre don.

Chaque année, **vous recevrez une invitation à l'Assemblée Générale de l'association.** Vous pourrez y juger en toute transparence de l'usage que fait *SoinSanté* de vos dons.

Madame, Monsieur :

Adresse :

.....

.....

Téléphone Mail :@.....

Je fais un don de €

au profit de *SoinSanté*.

Si je donne	Je déduis de mes impôts	au final, il m'en coûte
50 €	Particulier	33 € 17 €
	Chef.fe d'entreprise	30 € 20 €
100 €	Particulier	66 € 36 €
	Chef.fe d'entreprise	60 € 40 €
500 €	Particulier	330 € 170 €
	Chef.fe d'entreprise	300 € 200 €
Plus ...	Particulier
	Chef.fe d'entreprise

Je libelle mon chèque à l'ordre de **SoinSanté – opération Soutien**

et j'indique mes coordonnées pour recevoir mon reçu fiscal et bénéficier d'une réduction d'impôt l'année qui suivra mon versement.

Adresser la présente fiche complétée et le chèque sous enveloppe à :

SoinSanté

12 rue Blandeau

44320 Saint Père en Retz



Je peux également faire un don en ligne pour soutenir SoinSanté en me rendant sur
« www.soinsante.fr/soutien »

